

Modalités et déontologie de l'utilisation du réseau informatique

La Haute Ecole Charlemagne (HECh) offre à tous les étudiants réguliers en ordre d'inscription la possibilité d'accéder gratuitement au réseau informatique mondial Internet.

Du fait de son inscription à la HECh, l'étudiant s'engage à respecter la déontologie d'usage du réseau, et voit ses coordonnées mentionnées dans le répertoire électronique de la Haute Ecole : nom, prénom, section. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, il lui est loisible de refuser cette mention (refus à notifier par écrit), mais cela implique la privation de l'accès aux services Internet offerts par la HECh.

Le droit d'accès est strictement personnel. Il est interdit de le transférer à quiconque. Toute diffusion du mot de passe (notamment à des fins commerciales), qui aurait comme résultat une exploitation abusive du réseau, expose le détenteur à des mesures à la discrétion de la HECh, sans préjudice des actions que pourrait tenter toute partie s'estimant lésée par cette exploitation.

1. PROCEDURE :

L'étudiant qui s'inscrit pour la première fois à la Haute Ecole Charlemagne, reçoit de la part de son secrétariat une enveloppe reprenant les paramètres de configuration de sa boîte e-mail. Un exemple de configuration des principaux clients e-mail sera joint à ce document et accessible sur le site Internet www.hech.be.

Suivant le campus dans lequel il se trouve, l'étudiant peut également demander au responsable du service informatique local de lui transmettre les paramètres d'accès au réseau sans fil (Wireless).

2. SERVICES OFFERTS :

L'identifiant et le mot de passe personnels constituent ensemble la clé d'accès aux services internet offerts par la HECh à ses étudiants :

- **L'usage des postes d'accès à l'internet dans les salles publiques** équipées à cet effet ; cet usage n'exige habituellement pas d'autre formalité que l'introduction de l'identifiant et du mot de passe associé, lors de chaque session d'accès à l'internet.
- **L'accès au réseau HECh par « portable »** dans les salles équipées à cet effet, soit **par prises murales en Ethernet**, soit **par une infrastructure sans fil (Wireless)**.

- La disponibilité gratuite d'une boîte aux lettres électronique sur un serveur de la HECh. Cette adresse est de la forme: prenom.nom@student-hech.be

L'usage de l'internet suppose de la part de l'étudiant une maîtrise suffisante des outils informatiques d'exploitation de ce réseau, et aucune information n'est dispensée, autre que :

- Celle qui peut être acquise dans le cadre des cours,
- Celle qui est disponible dans les documents en format électronique sur le réseau (informations et instructions relatives aux programmes de courrier électronique ou aux programmes de communication).
- Celle qui peut être acquise au travers des échanges d'expérience entre étudiants.

3. DÉONTOLOGIE DE L'INTERNET :

Du simple fait de son accès au réseau, l'étudiant **renonce à tout usage** :

- De nature à nuire aux intérêts matériels et moraux de la HECh, à ses missions et à sa réputation,
- De nature illégale ou dans le cadre d'une activité illégale quelle qu'elle soit.

En particulier, il est **interdit** d'utiliser le réseau pour toute activité ayant pour résultat :

- D'accéder de façon illicite aux ressources (machines, fichiers, bases de données, ...) des réseaux connectés, internes ou externes à la HECh, ou de nuire au fonctionnement de ces ressources (actions de type « hacker »),
- D'envoyer à de nombreuses personnes, via des listes, des messages qui pourraient les importuner,
- De dépenser inutilement des ressources mises à disposition (membres du personnel, capacité du réseau, ordinateurs),
- De compromettre la vie privée des utilisateurs,
- Une exploitation commerciale du réseau,
- D'enfreindre la législation sur la propriété intellectuelle lors de l'utilisation ou de la diffusion de documents écrits, de documents visuels, de logiciels, ...
- De nuire à l'image de marque de la HECh.